

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 29 MARS 2013

L'an deux mille treize, le vingt neuf mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Filipe PINHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

#### Date de la convocation

Le 21 mars 2013

Etaient présents : MM. PINHO, KREMER, HESS, Mme HOLWECK, MM. PERISSE, CHARPENTIER, CHUARD, CIAPPELLONI, HORNBECK, JACQUOT, Mme MAZUCOTELLI, Mme NOEL, Mme OLDRINI, M. PERROT, Mme ROUGEAUX, M. SIMON et Mme WAZYLEZUCK

#### Date d'affichage

Le 2 avril 2013

Etaient excusés : Mme BARTHELEMY, M. GRBIC,

#### Transmis à la Préfecture

Le 2 avril 2013

Etaient absents : M. DUBOIS, Mme GERDOLLE, Mme KALTENECKER, M. MARQUIS,

M. GRBIC a délégué son mandat à M. KREMER.

M. CHUARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **DCM N° 2013-02-01 – FINANCES LOCALES – 7.1 Décisions budgétaires : compte de gestion 2012 - budget annexe lotissement « Champ des Fèves-Haut des Vaches ».**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 du lotissement « Champ des Fèves – Haut des Vaches »,

Constatant qu'il n'y a eu aucune opération au cours de l'exercice 2012,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion du lotissement «Champ des fèves – Haut des Vaches » 2012, dressé par le receveur, visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DCM N° 2013-02-02 – FINANCES LOCALES - 7.1 Décisions budgétaires : Budget annexe lotissement « Champ des Fèves – Haut des Vaches » Compte administratif 2012 – Affectation du résultat**

Sous la présidence de Monsieur Alain KREMER, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal,

Constatant qu'il n'y a eu aucune opération au cours de l'exercice 2012,

Après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2012, qui se résume ainsi :

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTES A REALISER</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Dépenses	97 109,58	26 851,71	-
Recettes	97 109,58	-	-
Déficit	-	26 851,71	-
Excédent	-	-	-
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Dépenses	-	-	-
Recettes	-	-	-
Déficit	-	-	-
Excédent	-	-	-

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

Déficit antérieur reporté : 26 851,71 €

Résultat au 31.12.2012

0

Résultat reporté :

Déficit 26 851,71 €

**DCM N° 2013-02-03 – FINANCES LOCALES – 7.1 Décisions budgétaires : Budget annexe lotissement « Champ des Fèves – Haut des Vaches » - Budget primitif 2013**

Le Conseil Municipal,

Vu les nouvelles propositions du Maire,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2013-02-02 relative à l'approbation du compte administratif 2012 et à l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2013 qui se résume ainsi :

	<b>REPORT</b>	<b>PROPOSITIONS NOUVELLES</b>	<b>VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Dépenses	-	28 000	28 000
Recettes	-	28 000	28 000
Déficit	-	-	-
Excédent	-	-	-
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Dépenses	-	-	-
Recettes	-	-	-
Déficit	-	-	-
Excédent	-	-	-

**DCM N° 2013-02-04 – FINANCES LOCALES – 7.1 Décisions budgétaires : compte de gestion principal 2012**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations qui lui ont été demandées,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion principal 2012 dressé par le receveur, visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DCM N° 2013-02-05 – FINANCES LOCALES – 7.1 Décisions budgétaires : Compte administratif principal 2012- Affectation du résultat.**

Sous la Présidence de Monsieur Alain KREMER, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2012,

Après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2012 qui se résume ainsi :

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTES A REALISER</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Dépenses	2 181 137,96	1 624 302,63	-
Recettes	2 181 137,96	2 253 182,31	-
Déficit	-	-	-
Excédent	-	628 879,68	-
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Dépenses	1 789 315,28	1 279 390,02	489 502,01
Recettes	1 789 315,28	1 184 490,25	117 165,00
Déficit	-	94 900,67	372 337,01
Excédent	-	-	-

Puis sous la Présidence de Monsieur le Maire ayant réintégré la salle,

Constatant que le compte administratif 2012 présente un excédent de fonctionnement de 628 879,68 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire

Déficit antérieur reporté : 609 896,98 €

Résultat au 31.12.2012

Déficit : 94 900,67 €

Affectation obligatoire

Exécution du virement à la section investissement : 94 900,67 €

Solde disponible affecté comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement : excédent : 553 979,01 €

Résultat d'investissement reporté : -

**DCM N° 2013-02-06 – FINANCES LOCALES – 7.2.1 FISCALITE : Vote des taux d'imposition**

Vu l'état de notification des bases d'imposition 2013 des trois taxes directes locales N° 1259 COM,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** pour 2013 de maintenir les taux des 3 taxes directes locales à leur taux de 2012, à savoir :

Taxe d'habitation ..... : 14,95 %  
Taxe foncière sur les propriétés bâties .... : 17,37 %  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,19 %

**DCM N° 2013-02-07 – FINANCES LOCALES – 7.1 Décisions budgétaires : Budget primitif 2013**

Le Conseil Municipal,

Vu les nouvelles propositions du Maire,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la délibération 2013-02-05 relative à l'approbation du compte administratif et à l'affectation du résultat 2012,

Vu la délibération 2013-02-06 fixant le taux des 3 taxes directes locales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2013, qui se résume ainsi :

	<b>REPORT</b>	<b>PROPOSITIONS NOUVELLES</b>	<b>VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Dépenses	-	2 660 724,01	2 660 724,01
Recettes	-	2 660 724,01	2 660 724,01
Déficit	-	-	-
Excédent	-	-	-
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Dépenses	489 502,01	868 775,66	1 358 277,67
Recettes	117 165,00	1 241 112,67	1 358 277,67
Déficit	372 337,01	-	-
Excédent	-	372 337,01	-

**DCM N° 2013-02-08 – FINANCES LOCALES – 7.5 SUBVENTIONS : Attribution de subventions**

Parallèlement au vote du budget, le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'attribution des subventions annuelles au CCAS et au Foyer des Jeunes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2013,

Vu l'avis de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

CCAS : 10 000 €

Foyer des Jeunes :

- participation salaire directrice : 8 150 €
- bouquet d'activités ..... : 5 000 €

**DCM N° 2013-02-09 – COMMANDE PUBLIQUE – 1.4. Autres contrats : avenant contrat d'entretien chaudières**

Le Maire informe le Conseil que le contrat d'entretien de la chaudière du foyer des jeunes a expiré.

Il lui propose de confier cet entretien à la société SOLOREC qui assure déjà l'entretien des chaudières des appartements communaux.

Il lui donne alors lecture du projet d'avenant au contrat de base N° 4119 et lui confirme que le coût de la prestation est le même que celui pratiqué pour les autres chaudières.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant au contrat d'entretien des chaudières, relatif à l'entretien de la chaudière du foyer des jeunes pour la somme de 105,88 € TTC,

**AUTORISE** le Maire à le signer.

**DCM N° 2013-02-10 – COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 Marchés publics : missions annexes relatives à l'extension de l'école maternelle du Val Fleurion**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lancé la consultation pour les missions suivantes relatives à l'extension de l'école maternelle du Val Fleurion :

- bureau de contrôle
- coordination SPS
- étude géotechnique

Trois sociétés ont été consultées pour chacune de ces missions. Le Maire présente leurs offres et propose au Conseil Municipal de retenir celle de la société VERITAS (bureau de contrôle), CCTia (mission SPS) et GEOTEC (étude géotechnique).

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de retenir les offres suivantes pour les missions annexes à l'extension de l'école maternelle du Val Fleurion :

- bureau de contrôle : société VERITAS à VILLERS-LES-NANCY pour la somme de 5 964 € TTC
- coordination SPS : société CCTia à SAVONNIERES-DEVANT-BAR (Meuse) pour la somme de 3 238,77 € TTC
- étude géotechnique : GEOTEC à FLEVILLE pour la somme de 3 055,68 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats correspondants.

**DCM N° 2013-02-11 – FINANCES LOCALES – 7.10 – Demande de subvention du Conseil Général**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fiche action a été déposée le 28 août 2012 auprès du Conseil Général en vue de la prise en compte du projet de création d'un service périscolaire à l'école maternelle du Val Fleurion dans les prévisions 2013 d'aides aux collectivités de son budget.

A présent que l'architecte a été retenu et a établi l'avant-projet sommaire, il convient de formaliser cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'extension de l'école maternelle du Val Fleurion estimés à 831 300 € HT

**DECIDE** leur réalisation sur les exercices 2013 – 2014,

**SOLLICITE** du Conseil Général une subvention au titre de la programmation annuelle DAPRO investissement,

**ARRETE** le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Travaux HT	831 300 €	Subvention C. Général	60 000 €
		Subvention C. Régional	60 000 €
		Subvention DETR	249 390 €
		Autofinancement	<u>461 910 €</u>
		Total	831 300 €

**S'ENGAGE** à créer les moyens nécessaires au financement de la dépense non couverte par la subvention.

**DCM N° 2013-02-12 - FINANCES LOCALES – 7.10 – Demande de subvention du Conseil Régional**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fiche action a été déposée fin octobre 2012 auprès du Conseil Régional en vue de la prise en compte du projet de création d'un service périscolaire à l'école maternelle du Val Fleurion dans les prévisions 2013 d'aides aux collectivités de son budget.

A présent que l'architecte a été retenu et a établi l'avant-projet sommaire, il convient de formaliser cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'extension de l'école maternelle du Val Fleurion estimés à 831 300 € HT

**DECIDE** leur réalisation sur les exercices 2013 – 2014,

**SOLLICITE** du Conseil Régional une subvention au titre de la programmation annuelle CADT,

**ARRETE** le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Travaux HT	831 300 €	Subvention C. Général	60 000 €
		Subvention C. Régional	60 000 €
		Subvention DETR	249 390 €
		Autofinancement	<u>461 910 €</u>
		Total	831 300 €

**S'ENGAGE** à créer les moyens nécessaires au financement de la dépense non couverte par la subvention.

**DCM N° 2013-03-13 – COMMANDE PUBLIQUE – 1.3 – Entretien espaces verts des écoles maternelles**

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs à l'entretien des espaces verts des écoles maternelles du Centre et du Val Fleurion.

Il informe le Conseil Municipal que la prestation porte sur 10 tontes et lui fait part des négociations menées par M. Serge PERISSE, Adjoint.

Le Conseil Municipal,



Après avoir entendu les explications du Maire et celles de M. PERISSE et pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier les travaux d'entretien visés ci-dessus à l'entreprise NEO PLUS à NEUVES-MAISONS pour un coût total de 3 337,90 € TTC pour 10 tontes, 2 tailles de haies, un débroussaillage, un bêchage et un binage pour l'année par école.

**AUTORISE** le Maire à signer la commande correspondante.

**DCM N° 2013-02-14 – DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.6 – Aménagement du secteur du Haut des Vaches – Délégation du DPU**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N° 2010-34 du 10 septembre 2010 a été fixée la liste des secteurs à enjeux, actualisée par la délibération N° 2012-07-03 du 23 novembre 2012.

Il rappelle également au Conseil Municipal les objectifs du SIVU d'aménagement urbain Chaligny/Neuves-Maisons, à savoir l'aménagement de la ZAC du Haut des Vaches concédé à la société SEBL.

Il précise par ailleurs qu'une convention a été signée entre ledit syndicat, la société SEBL, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et la Communauté de Communes Moselle et Madon relative au partage foncier de l'aménagement et de l'opportunité de la confier à l'EPFL.

Enfin, il informe le Conseil Municipal que le dispositif, pour être opérationnel, doit être complété par la délégation du DPU des deux communes à l'EPFL.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de déléguer à l'EPFL son droit de préemption urbain sur les terrains des zones 1NA et 2NA (futur 1AU) comprises dans le périmètre de la future ZAC du Haut des Vaches, conformément aux plans annexés à la présente,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette délégation.

**DCM N° 2013-02-15 – FONCTION PUBLIQUE – 4.1 Transformation d'emploi**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a saisi la commission administrative paritaire pour une promotion interne de M. Régis FORT au grade de technicien. Celle-ci a obtenu un avis favorable au cours de la réunion du 7 Mars. Il y a donc lieu à présent de transformer l'emploi d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe en emploi de Technicien.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 2010- 329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emploi régis par le décret N° 2010-329 du 22 mars 2010.

Vu le décret N° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 7 mars 2013,

Vu la liste d'aptitude dressée par le Centre de Gestion,

Après avoir pris connaissance du dossier et entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la transformation de l'emploi d' Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe en un emploi de technicien territorial, conformément au décret 2010-1357 susvisé,

**FIXE** la rémunération de l'agent conformément à ce même décret,

**PRECISE** que les crédits figurent au budget, aux comptes prévus à cet effet.

#### **DCM N° 2013-02-16 – FONCTION PUBLIQUE – 4.2.1. Création de deux emplois d'avenir**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le budget ont été inscrits les crédits pour la création de deux emplois d'avenir, tant en dépense qu'en recette.

Il demande donc au Conseil Municipal de créer de ces deux emplois.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret N° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2013-02-07 approuvant le budget 2013,

Après avoir pris connaissance du dossier et entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** la création de deux emplois d'avenir à temps complet l'un pour la crèche, l'autre pour les services techniques,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ces créations et aux recrutements qui suivront,

**PRECISE** que les crédits figurent au budget, aux comptes prévues à cet effet.

**DCM N° 2013-02-17 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – 8.1 – Réforme du rythmes scolaires**

Le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires.

Il rappelle au Conseil Municipal que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme dès la rentrée 2013, dont le coût est estimé à 13 000 €, ont été inscrits au budget.

Il rappelle également que de nombreuses réunions avec les enseignants et M. CASTELLI (IEN) ont été organisées et que le débat a été engagé au sein du Conseil Municipal à plusieurs reprises, la dernière réunion sur la question ayant eu lieu le 27 mars.

Enfin, le Maire rappelle qu'une dotation de 50 € par élève sera versée à la commune en cas de démarrage en 2013. En revanche la question n'est pas tranchée en cas de report, ni pour les années suivantes.

Le Maire présente alors au Conseil Municipal le projet de dispositif à l'étude pour permettre une mise en œuvre dès la rentrée 2013, puis ouvre le débat et demande à chacun de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier et entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** par 15voix pour et 3 voix contre de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation des trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles, dès la rentrée scolaire 2013,

**CHARGE** le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale et le président du Conseil Général.

<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Signature</b>
PINHO Filipe	
KREMER Alain	
BARTHELEMY Christiane	Excusée
HESS Francis	
HOLWECK Marie-Françoise	
PERISSE Serge	
CHARPENTIER Patrick	
CHUARD Jean-Luc	
CIAPPELLONI Claude	
DUBOIS Yves	Absent
GERDOLLE Claudine	Absente
GRBIC Milos	Excusé
HORNBECK Christian	
JACQUOT Michel	
KALTENECKER Rachel	Absente
MARQUIS Philippe	Absent
MAZZUCOTELLI Anne-Marie	
NOEL Catherine	
OLDRINI Sophie	
PERROT Jean-Louis	
ROUGEAUX Géraldine	
SIMON Alain	
WAZYLEZUCK Florence	

## RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N° Délibération	Objet
2013-02-01	FINANCES LOCALES – 7.1 – Décisions budgétaires : compte de gestion 2012 budget annexe lotissement « champ des Fèves – Haut des Vaches »
2013-02-02	FINANCES LOCALES – 7.1 – Décisions budgétaires : budget annexe lotissement « champs des Fèves-Haut des Vaches » compte administratif 2012 – Affectation du résultat
2013-02-03	FINANCES LOCALES – 7.1 – Décisions budgétaires : budget annexe lotissement « champ des Fèves-Haut des Vaches » - budget primitif 2013
2013-02-04	FINANCES LOCALES – 7.1. Décisions budgétaires : compte de gestion principal 2012
2013-02-05	FINANCES LOCALES – 7.1 – Décisions budgétaires : compte administratif principal 2012 – Affectation du résultat
2013-02-06	FINANCES LOCALES – 7.2.1 Fiscalité : vote des taux d'imposition
2013-02-07	FINANCES LOCALES – 7.1 Décisions budgétaires : budget primitif 2013
2013-02-08	FINANCES LOCALES – 7.5 Subventions : Attribution de subventions
2013-02-09	COMMANDE PUBLIQUE – 1.4 Autres contrats : avenant contrat d'entretien chaudières
2013-02-10	COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 Marchés publics : missions annexes relatives à l'extension de l'école maternelle du Val Fleurion
2013-02-11	FINANCES LOCALES – 7.10 Demande de subvention du Conseil Général
2013-02-12	FINANCES LOCALES – 7.10 Demande de subvention du Conseil Régional
2013-02-13	COMMANDE PUBLIQUE – 1.3 Entretien espaces verts des écoles maternelles
2013-02-14	DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.6 Aménagement du secteur du Haut des Vaches – Délégation du DPU
2013-02-15	FONCTION PUBLIQUE – 4.1 Transformation d'emploi
2013-02-16	FONCTION PUBLIQUE – 4.2.1 Création de deux emplois d'avenir
2013-02-17	DOMAINES ET COMPETENCES PAR THEMES – 8.1 Réforme du rythmes scolaires